

ANNEXE 19. OPTAM - TAUX MOYENS APPLIQUES AUX HONORAIRES REALISES A TARIFS OPPOSABLES

Article 1 Taux moyen appliqué aux honoraires opposables, par spécialité.

Spécialité	Taux moyen appliqué aux honoraires réalisés aux tarifs opposables
ACP	4,7%
Anesthésistes	7,0%
Cardiologues	7,0%
Chirurgiens*	7,2%
Dermatologues	8,3%
Endocrinologues	8,8%
Gastro-entérologues	7,1%
Généralistes	8,6%
MEP	8,4%
Gynécologues-médicaux	7,5%
Gynécologues-obstétriciens et mixtes	7,1%
Internistes	7,6%
MPR	7,9%
Médecins nucléaires	3,3%
Néphrologues	4,6%
Neurologues	7,8%
ORL	7,4%
Ophtalmologues	5,7%
Pneumologues	7,4%
Psychiatres-neuro-psychiatres	8,6%
Pédiatres	8,7%
Radiodiagnostic et imagerie médicale	4,6%
Radiothérapeutes	2,8%
Rhumatologues	7,5%
Stomatologues	8,0%

Chirurgiens : Chirurgie générale, Neurochirurgie, Chirurgie urologique, Chirurgie orthopédique et traumatologie, Chirurgie infantile, Chirurgie maxillo-faciale, Chirurgie plastique reconstructrice et esthétique, Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire, Chirurgie vasculaire, Chirurgie viscérale et digestive